

EXAMEN PROFESSIONNEL DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE

RAPPORT DE JURY

Session 2020

Président du jury monsieur Jean-Paul DESFEUX

en collaboration avec les membres du jury.

Nombre de postes : 10

Inscrits	Dossiers reçus	Admissibles	Admis
24	24	13	6 (+1 sur liste compl.)

ADMISSIBILITE	
Note moyenne des admissibles	Dernier admissible
13,96/20	13,00/20

ADMISSION	
Note moyenne	Dernier admis
13,53/20	13,93/20

L'épreuve d'admissibilité : les attendus du jury

L'épreuve consiste en l'examen du dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat (coefficient 3).

Concernant la recevabilité du dossier, le respect de l'anonymat du dossier RAEP (**y compris les annexes**) est impératif.

Sur la forme du dossier, les candidats doivent veiller à relire leur dossier afin d'éviter les fautes d'orthographe et de syntaxe, à déposer un dossier complet en évitant le recto-verso et à déposer un rapport dactylographié conformément aux consignes de l'examen.

Le jury s'est attaché à évaluer la qualité de présentation, le respect des consignes, la construction du dossier (plan, qualité rédactionnelle, orthographe), la clarté des missions et des compétences présentées, la pertinence des annexes, la richesse du parcours et la formation professionnelle.

Le rapport d'activités doit faire référence aux annexes, pour éclairer les membres du jury et lui permettre d'évaluer leur pertinence.

Concernant le contenu du dossier, le jury a apprécié une présentation structurée du parcours professionnel à l'appui d'un plan synthétique articulant les tâches accomplies et les compétences développées.

De même, une présentation par thèmes, plutôt que chronologique et linéaire, est appréciée du jury. Le dossier RAEP doit permettre de mettre en valeur les capacités du candidat à prendre de la distance et à analyser, en dépassant le seul aspect descriptif.

Par ailleurs, les fonctions d'encadrement doivent être valorisées, dès lors qu'elles sont effectives.

La conclusion du rapport d'activités est indispensable. Elle doit mettre en lumière la réalité et la consistance de la motivation. Cette dernière ne doit pas être comprise comme l'aboutissement d'expériences professionnelles, mais comme une perspective

I. L'épreuve d'admission

L'épreuve consiste en un entretien avec le jury visant à apprécier les aptitudes et la motivation du candidat à exercer les fonctions d'un secrétaire administratif de classe exceptionnelle de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur, ainsi qu'à reconnaître les acquis de son expérience professionnelle.

Pour conduire cet entretien, qui a pour point de départ une présentation du candidat d'une durée de cinq minutes au plus, le jury s'appuie sur le dossier constitué par le candidat en vue de l'épreuve d'admissibilité (durée : vingt-cinq minutes, dont cinq minutes au plus de présentation ; coefficient :5).

Les candidats ont majoritairement bien préparé leur présentation et le temps imparti a été totalement utilisé et respecté.

Le jury a nettement apprécié une présentation différente de la trame du RAEP, structuré autour d'une entrée thématique, ou sur les compétences, ou sur des retours d'expériences.

Le jury apprécie les candidats capables de se positionner au sein de l'Institution, comme cadre intermédiaire susceptible d'encadrer des personnels. Les candidats sont manifestement de bons techniciens dans leur domaine. Néanmoins, le jury attend qu'ils puissent dépasser l'aspect purement technique de leurs fonctions et démontrer leur aptitude à se projeter et à avoir une vision plus globale de leurs postes en terme de missions.

Le jury a également apprécié les candidats ayant une bonne connaissance de leur environnement professionnel. En effet, il est essentiel que les candidats s'informent sur l'actualité générale de l'Education Nationale, notamment les réformes phares, récentes et en cours, ainsi que sur les différentes structures institutionnelles au-delà de leur structure d'affectation. L'accès au grade de classe exceptionnelle répond à une logique de progression de carrière, et le jury cherche à connaître les motivations des candidats sur une projection dans des fonctions supérieures.

Enfin, le jury a apprécié la capacité de réaction et la spontanéité des candidats.